



- 1 - Mettre en œuvre des équipements et techniques innovants pour une gestion raisonnée du site
- 2 - Améliorer en permanence les performances des équipements de tri et de valorisation des déchets
- 3 - Réduire les nuisances potentielles liées à l'exploitation du site avec pour objectif le « zéro rejet liquide »
- 4 - Maîtriser les consommations d'énergie et les consommations de matières premières non renouvelables
- 5 - Prévenir le risque incendie
- 6 - Préserver les ressources naturelles
- 7 - Maintenir un rôle proactif du SICTOM au niveau des actions nationales et régionales menées pour optimiser la gestion des déchets
- 8 - Anticiper les dysfonctionnements liés aux conditions de stockage sur site



Livret de bienvenue

2018

Site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Sictom de la Bièvre

Lieu-dit Les Burettes
38260 PENOL
Tel : 04 74 53 82 33



Au cœur de la certification : la sécurité et l'environnement



Consignes générales de sécurité – Conditions d'accès au site

- ▶ Horaires d'ouverture du site : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h hors jours fériés
- ▶ Horaires Pont Bascule : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h

Merçi de se présenter à l'accueil et de respecter les règles de sécurité du site

▶ Interdictions de :

- Pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture
- Fumer à l'intérieur du site (sauf sur les zones dédiées)
- Utiliser les matériels et engins des entreprises sans autorisation préalable
- Fouiller dans les produits présents sur le site



▶ Obligations de :

- Etablir avec les exploitants un plan de prévention et/ou un protocole de sécurité avant toute intervention
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés



- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h
- Respecter les règles de circulation du site



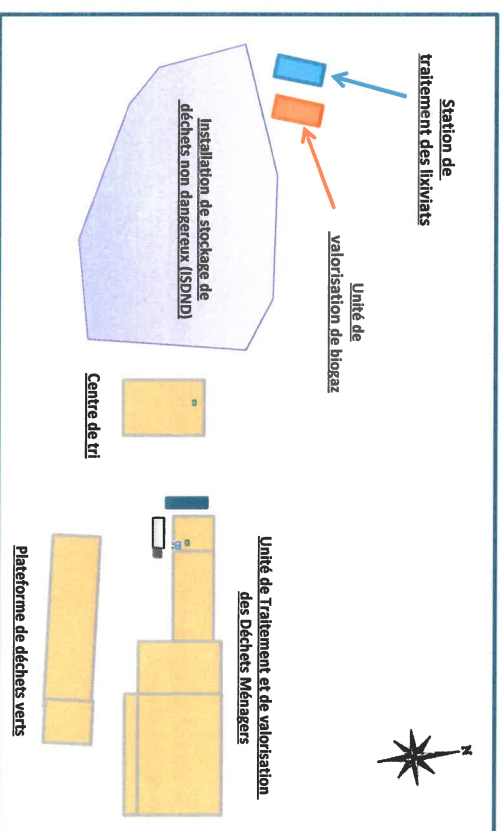
En cas d'incident ou de problème, avertir immédiatement le responsable du site au 06 77 03 05 78

Le non-respect de ces consignes entraînera l'interdiction d'accès au site.

La sécurité est l'affaire de tous!

Plan d'implantation des unités

- L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM)
- L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) avec la station de traitement des lixiviats et l'unité de valorisation du biogaz
- Le Centre de Tri des emballages ménagers issus de la collecte sélective (CDT)



Consignes en cas d'incendie

- Alertez et faites alerter les secours
- Attaquez le feu avec les moyens appropriés si vous êtes formé
- Mettez vous en sécurité



En cas de déversement accidentel

- Informez le responsable du site
- Récupérez les produits polluants avec des moyens adaptés (matériaux absorbants...)
- Les collecter pour traitement en filière d'élimination appropriée

